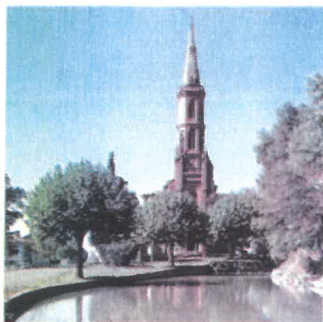




Comité des fêtes du village de Saint Thomas

COURRIER ARRIVE
LE 10 OCT. 2023
MAIRIE DE SAINT THOMAS

comitedesfetes.sthomas@gmail.com

Assemblée Générale du Comité des fêtes le 05 octobre 2023 à Saint Thomas **Salle des fêtes Jean Pujos (19h00)**

PRESENTS :

Mesdames OLIVIER Ludvina, COSTA Simone, BATUT Nadège, GAULTIER Karine, RAFAILLAC Cathy, CUESTA Virginie, CASSAGNE Séverine.

Mrs POLONI Patrick, LEPOIX Jérémy, OLIVIER Mikael, RAYO Pierre, JAMES Julien, RODRIGUEZ Antoine, ROCHETTE Jérôme, TUJAGUE Anthony

Absents excusés : N/A

Total des personnes présentes : 20

Le but de cette assemblée étant la constitution d'un nouveau bureau, un Quorum n'est pas nécessaire. L'AG est déclarée ouverte.

En ouvrant la séance, Monsieur Palas, Maire du village, ainsi que différents membres du conseil municipal nous font l'honneur d'assister à l'assemblée générale, étant donné que la mairie a fait l'intérim du comité en attendant cette AG.

Monsieur le maire remercie également toutes les personnes présentes pour leur participation à l'AG et leur volonté de d'investir dans la vie du village.

En préambule, Monsieur le maire évoque le fait que le précédent bureau du comité des fêtes du village de Saint Thomas est démissionnaire et que pour la vie du village, il serait bon de monter un nouveau bureau afin de reprendre le flambeau. Il rappelle également que le but premier du comité des fêtes est d'organiser la fête locale du village avec une prérogative au niveau de la date qui est fixée le second week-end d'août.

Le CR de l'AG de démission sera transmis ultérieurement, ainsi que le livre de compte et la situation du compte bancaire.

➤ Informations relatives à l'intérim du conseil municipal pour la fête locale :

La fête locale du village de saint Thomas a été maintenue malgré la démission du comité des fêtes. L'intégralité de l'organisation et le déroulement ont été pris en charge par la municipalité. Les coûts associés à cette organisation ont été entièrement pris en charge par la municipalité.

➤ Déroulé de l'assemblée générale

A la demande de personnes présentes, l'AG démarre avec un tour de table permettant à chacun de se présenter et de décrire de façon sommaire ses attentes. Chaque personne présente à montrer une réelle motivation pour participer à la vie du village. En suivant, un échange concernant les différentes soirées possibles a eu lieu. Il a été nécessaire de recentrer le débat sur la constitution du bureau, les statuts imposant trois postes, président, trésorier et secrétaire. Un appel à volontaire a été lancé, trois personnes se sont manifestées pour intégrer ses fonctions. Une personne s'est manifestée pour le poste de trésorier, deux personnes se sont présentées au poste de président. Aucune personne ne s'étant présentée au poste de secrétaire. Il a donc été nécessaire d'échanger afin de définir les rôles. Un consensus a été obtenu afin de pourvoir aux trois postes.

➤ Rapport financier :

L'AG ayant pour but de constituer un nouveau bureau, le budget prévisionnel ne sera pas abordé.

Au 30 juin 2023, le compte en banque était en positif : **2337,83 €** et également, une caisse contenant **132,40 € en espèces**.

Les sommes indiquées sont données à titre indicatif, les frais bancaires étant prélevés directement.

Il est important de noter que les comptes en banques sont FIGES le temps qu'un nouveau bureau soit constitué. Une fois le nouveau bureau élu, il sera nécessaire de se déplacer à la banque avec une personne de la municipalité afin de modifier les accès et signatures des comptes. La carte bleue devra également être rendue, et le renouvellement devra être demandé.

➤ Assurances :

Les différentes assurances souscrites par le précédent comité des fêtes, ont été payées jusqu'à la fin de l'année. Il est cependant nécessaire de faire le point sur les différentes assurances, pour être certain que l'intégralité des manifestations soient couvertes.

➤ Inventaire

Un inventaire doit être fait dans le local dédié au comité des fêtes. L'inventaire devra être fait en présence d'une personne de la municipalité. Lors de différents échanges. L'inventaire sera signé par le président du comité des fêtes ainsi qu'un représentant de la municipalité.

➤ Membres actifs

La notion de liste de membres actifs, représente plus une liste de « bonnes volontés » permettant d'aider à l'organisation et au déroulé des différentes manifestations. Aucune participation financière ne sera demandée aux personnes souhaitant s'investir dans la vie du village et le comité des fêtes, le comité des fêtes étant basé sur le bénévolat.

➤ Constitution du nouveau bureau :

Les personnes s'étant manifestées pour faire partie du bureau se sont réparti les rôles comme suit :

Président : Mme CASSAGNE Séverine : 06.66.70.33.09 severine.cassagne@gmail.com

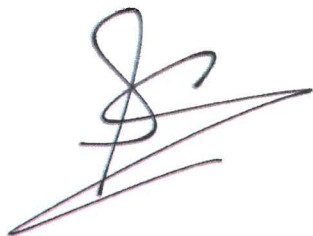
Trésorier : Mr OLIVIER Mikael : 07.62.58.03.03 whynot31600@hotmail.com

Secrétaire : Mr LEPOIX Jérémy : 06.33.00.60.51 jeremy.lepoix@gmail.com

➤ Informations et Questions diverses :

Les membres présents n'ayant pas de questions particulières, la séance est clôturée à la suite de la remise du courrier au bureau nouvellement constitué. Les principales actions à venir étant l'inventaire et la passation de droits à la banque.

Le Président



Le Secrétaire

